



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 16 février 2016

Préavis N° 18/2015 concernant l'étude portant sur un rapprochement ou une fusion des communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz et son financement

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 15 février 2016 présidée par Monsieur Daniel Berner, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 18/2015,

où le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraires et 7 abstentions les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la municipalité à engager les fonds nécessaires, d'un montant maximum de CHF 75'000.-, à couvrir par la trésorerie courante, pour une étude portant sur un rapprochement ou une fusion des communes de St-Légier - La Chiésaz et Blonay

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 15 février 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Daniel Berner
Daniel Berner

La secrétaire

Tommasina Maurer
Tommasina Maurer

